

COMMISSION GÉNÉRALE DE BIOÉTHIQUE

ORDRE HOSPITALIER DE SAINT JEAN DE DIEU

I. MOTIVATION ET OBJECTIF

L'éthique est une discipline dont les différents composants sont en train d'acquérir une importance sans cesse croissante dans notre monde actuel. Dans tous les secteurs de la société le besoin se fait sentir de remettre l'éthique à sa place, que ce soit dans le domaine économique, politique, écologique, de la recherche, de l'enseignement, de l'assistance sociale et sanitaire. Ce sont les gouvernements, les organisations internationales, les ordres professionnels, les universités, les confessions religieuses, notamment l'Eglise catholique, qui le réclament.

Tout cela est la conséquence d'importantes avancées techniques et scientifiques, sociales et politiques, ainsi que des nouvelles possibilités de développement qui s'ouvrent à notre monde contemporain. Ces avancées sont d'autant plus valorisées qu'elles profitent à la vie humaine. Néanmoins, elles placent les individus et les sociétés devant des dilemmes de nature morale dans la mesure où elles peuvent affecter la dignité des personnes, déshumaniser la vie et les relations entre êtres humains, entretenir les inégalités, porter atteinte à l'environnement.

A l'heure actuelle c'est l'éthique de la vie qui revêt une importance primordiale. La bioéthique est la discipline qui étudie les dilemmes éthiques de la vie humaine. Ceux-ci surgissent dans tous les secteurs, à la faveur du rôle de protagoniste que jouent les individus dans la prise de décisions concernant leur santé, et des progrès des sciences médicales, qui offrent de nouvelles manières d'intervenir dans la vie humaine dès son début et jusqu'à sa fin naturelle.

L'Ordre Hospitalier de saint Jean de Dieu est particulièrement sensible à la bioéthique et ne cesse de réfléchir pour résoudre au mieux les dilemmes éthiques qui se présentent dans ses œuvres apostoliques, que ce soit dans le domaine de l'assistance sociale et médicale, ou de la gestion et de la recherche sociale et biomédicale. Depuis longtemps déjà, l'Ordre encourage la création de comités de bioéthique, dont certains ont déjà accumulé une longue expérience. L'Ordre a publié en 2000 la "*Charte de l'Ordre*", un texte qui renferme ses principes et ses lignes directrices dans le domaine de la bioéthique.

Le LXVI Chapitre Général de l'Ordre Hospitalier, tenu à Rome en octobre 2006, a estimé qu'il fallait continuer d'impulser la bioéthique - avec davantage d'engagement, si besoin est -, conscient de son importance et de la nécessité de former les frères et les collaborateurs dans ce domaine pour pouvoir répondre à des questions éthiques de plus en plus complexes. Cela étant, le Chapitre a approuvé la mise en place d'une Commission Générale de bioéthique (CGB) chargée de promouvoir la sensibilité éthique chez nos frères et collaborateurs, notamment par la formation, la création de comités de bioéthique, la consultation et la coordination au niveau général de toutes les questions bioéthiques. La mission que le Chapitre Général a assigné à la CGB est la suivante :

“Constituer, au niveau de la Curie Générale, un organe de liaison et de consultation, ainsi qu’un observatoire permettant de réfléchir au niveau de l’Ordre tout entier, de donner des conseils aux Provinces, de rassembler toutes les informations venant des comités d’éthique et/ou de bioéthique et de les partager avec le plus grand nombre de personnes possible, notamment avec ceux qui ne se sont pas dotés de ces comités et qui sont confrontés à des problèmes similaires”. (Déclarations du LXVI Chapitre Général, Bioéthique, 2)

Le Magistère de l’Eglise catholique, les principes et les lignes directrices de la *Charte de l’Ordre*, la situation concrète des personnes concernées et le dialogue éthique interdisciplinaire (théologie et morale, sciences médicale et comportementale, législation et droit, usagers et autres) formeront le cadre de l’activité et de l’évolution de la CGB en particulier et de la bioéthique dans la vie de l’Ordre en général.

II. OBJECTIFS ET FONCTIONS

La mission de la CGB consiste à évaluer et les problèmes de bioéthique, d’une part, et, d’autre part, à coordonner les comités de bioéthique, impulser la formation et la sensibilité éthique dans nos centres, proposer des lignes d’action, notamment dans les situations les plus conflictuelles qui se présentent au sein de l’Ordre. Nous signalons en particulier les objectifs et les fonctions suivants :

1. Promouvoir la création de comités de bioéthique dans les Provinces et les œuvres apostoliques de l’Ordre.
2. Promouvoir la formation éthique et bioéthique des frères et des collaborateurs de l’Ordre.
3. Stimuler la réflexion et l’étude de thèmes éthiques dans les domaines de l’assistance, de la gestion et de la recherche – dans le prolongement de la *Charte de l’Ordre* – pouvant servir d’orientation pour l’ensemble de l’Ordre.
4. Connaître le fonctionnement des comités de bioéthique existant dans l’Ordre, ainsi que les réflexions, les protocoles et les principales lignes d’action afin d’en assurer la coordination et de promouvoir l’échange d’informations entre les Provinces et les centres de l’Ordre.
5. Evaluer les problèmes de bioéthique et transmettre au Gouvernement général de l’Ordre des rapports s’y rapportant.
6. Donner des conseils et des orientations aux Provinces et aux centres en matière de bioéthique, notamment en présence de situations conflictuelles ou de dilemmes éthiques.
7. Favoriser l’accès des Provinces à la CGB par le biais du Responsable de la Commission et des Conseillers généraux responsables des Régions de l’Ordre.

8. Créer des espaces de discussion avec les fondations, les instituts, les unités et les centres de recherche biomédicale de l'Ordre, notamment avec leurs comités d'éthique, afin de connaître, coordonner et évaluer les critères éthiques qu'ils appliquent.
9. Participer aux congrès et réunions sur la bioéthique organisés par l'Ordre en y apportant son point de vue et son évaluation sur les différents thèmes traités.
10. Rédiger un bulletin d'information de bioéthique (Newsletter) pouvant servir de canal de communication sur des thèmes éthiques, à l'intention de l'ensemble de l'Ordre. (voir plus loin)
11. Etudier la possibilité de devenir membre de comités internationaux de bioéthique (UNESCO, OMS...) et de participer à leurs réunions.

III. COMPOSITION

Frère Jesús Etayo, Conseiller Général (Responsable)

Frère Elia Tripaldi, Conseiller Général

P. Francesc Abel, Président de l'Institut Borja de Bioética (Barcelone)

M. Salvino Leon, Docteur en médecine (Province Romaine)

M. Thomas Binsack (Munich), Spécialiste en soins palliatifs

Mme Anna Plunkett (Irlande), Spécialiste dans le domaine du handicap intellectuel

M. Ricardo Emilio Salazar Arias (Bogota), Docteur en médecine avec différentes spécialisations ; titulaire d'un master en bioéthique

Frère André Senne, Délégué Provincial du Sénégal.

Frère John Conway (Corée du Sud), Infirmier spécialiste en santé mentale

Mme Maria Teresa Iannone, membre du Comité de bioéthique de l'Hôpital de l'Ile du Tibre de Rome. Experte en bioéthique, droit et législation

Frère Gian Carlo Lopic (Curie Générale), Secrétaire de la Commission

La Commission ayant son siège à Rome, on étudiera la possibilité d'avoir un expert en bioéthique en représentation de l'Eglise et de quelques institutions internationales (OMS, UNESCO...).

Le cas échéant et pour des thèmes ponctuels, d'autres experts dans des domaines spécifiques pourront être invités à participer aux réunions de la CGB.

IV. FONCTIONNEMENT ET MÉTHODOLOGIE

- La CGB se réunira d'ordinaire une fois par an, normalement au siège de la Curie Générale à Rome.
- Des réunions extraordinaires pourront être convoquées si des problèmes spécifiques devaient le justifier. A cette fin, le Responsable de la Commission, au nom de la Commission Permanente, convoquera quelques membres de la CGB, en général ceux qui vivent le plus près de Rome.
- Dans le cas visé ci-dessus et pour d'autres aspects liés au travail de la CGB, le Secrétariat Permanent se mettra en contact par courriel avec les membres de la Commission afin de recueillir leurs avis ou pour n'importe quelle autre nécessité.
- Les décisions seront prises après délibération, à partir d'un débat et d'un dialogue interdisciplinaire. La CGB s'efforcera d'aboutir à un consensus, toujours en cohérence avec les principes et les valeurs fondamentaux de l'Ordre.
- La CGB aura un Secrétariat permanent à la Curie Générale. Celui-ci recevra et mettra aux archives toute la documentation envoyée par les Provinces. Le Secrétariat permanent élaborera l'ordre du jour des réunions qu'il convoquera avec un préavis d'au moins 70 jours, rédigera les comptes-rendus des réunions et répondra aux questions qui lui seront posées.
- En vue de l'élaboration de réflexions, documents, protocoles..., on pourra créer des commissions de travail coordonnées par deux membres de la CGB. Celles-ci soumettront à la CGB le résultat de leur travail pour étude et, le cas échéant, pour approbation finale.
- La Commission, par le biais du Secrétariat, donnera des informations concernant des congrès et des réunions sur la bioéthique organisés par l'Ordre ou par d'autres entités. On veillera à ce qu'un membre de la CGB y participe.
- Une banque de données éthiques et bioéthiques sera créée afin de connaître la réalité bioéthique de l'Ordre et de la partager avec tous : réflexions, protocoles, manuels, décisions sur des cas concrets...

Frère Jesús Etayo
Rome, le 30 décembre 2006